



Questions diverses sur la succession

Par **szapolya**, le **02/06/2011 à 18:56**

Bonjour,

J'aurai besoin de conseil pour une situation bien particulière :) je ne connais rien au droit, et je trouve cela très complexe (on trouve toujours le contraire de que l'on a trouvé précédemment) mais intéressant.

J'ai beaucoup de questions, je vais essayer de faire très synthétique pour un maximum de clarté.

Mon grand-père est mort récemment, laissant à ma grand-mère sa propriété, en tant qu'usufruitière.

Ma grand-mère est placée dans une maison (Mapad) car elle est atteinte de la maladie d'Alzheimer, et l'une de ses filles est la curatrice de ma grand-mère.

Les 3 enfants de mes grands-parents ne s'entendent que moyennement.

2 des 3 enfants vont sûrement vouloir revendre la maison, afin de couvrir les frais de la maison où est placée ma grand-mère, le dernier va sûrement s'y opposer...

donc : est-il possible en tant que curatrice et de 2 enfants sur les 3, de revendre la propriété ?

ma grand-mère ayant Alzheimer, peut-elle la vendre ?

l'enfant curateur a-t-il des possibilités de "faire signer" sa mère pour revendre cette propriété ? ou d'avoir plus de droits que les autres enfants ?

Par ailleurs, ma grand-mère a revendu des terres qui lui étaient propres récemment... (en ayant Alzheimer, ces terres étaient la prunelle de ses yeux car elles venaient de son père)

Et ces terres ont été revendues au fils de l'enfant curateur, étrange non ? est-ce légal ?

ma grand-mère ayant Alzheimer.

Ces terres ont été revendues car mon grand-père refusait de payer les frais de la maison où est placée ma grand-mère.

aucun des 2 autres enfants n'ont été mis au courant de cette vente, l'information a été transmise par mon grand-père quelques jours avant sa mort.

Personnellement, j'aimerais pouvoir "reprenre" cette maison, j'y ai passé toute mon enfance et plus.

Ceci en location ou la racheter en "viager" ou quelque chose de similaire... je n'ai pas les moyens pour le moment de la racheter via un gros prêt bancaire, ma situation étant trop précaire financièrement parlant.

Y a-t-il une possibilité que je puisse faire soit un achat sans passer par la banque (et si j'ai à peu près compris la chose je deviendrais "nu-propriétaire", dans la mesure d'un accord avec les 3 enfants ? et dans ce cas je deviens le responsable des travaux effectués dans la maison, et il y en a !)

soit y vivre en location est ainsi participer au frais

de la "maison de soin retraite" ou est placée ma grand mère?rnrnla question qui découle de ce "pavé" est

Par **szapolya**, le **02/06/2011** à **19:03**

Comment puis-je convaincre les 3 enfants de ne pas revendre cette maison directement?rnrnY a t-il des frais importants qui reviendraient au notaire et donc ils perdraient de l'argent?rnrnune location rapporterait-elle plus qu'une vente? rnsachant que d'après le peu d'information que j'arrive à obtenir une estimation de 25 années de frais pour la MAPAD sont prévues.rnrn(la maison est très très mal isolée et subit des infiltration d'eau par le sol dans les caves, son estimation en sera surement faible non?)rnrnVoilà en somme je cherche aussi (en plus de réponse à mes premières questions)rndes arguments pour que je puisse y vivre, la retaper, la racheter...rnrnJ'espère avoir été le plus clair possible avec mes mots de novices voir d'ignorant :)rnrnCordialement